



Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement Rhône-Alpes
Service Aménagement Paysages Infrastructures

Lyon, le 1^{er} décembre 2014

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Contournement du Teil : le projet se précise !

Lancement d'une nouvelle campagne de sondages géotechniques et démarrage des démarches d'acquisitions foncières

La Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Rhône-Alpes mène actuellement les études détaillées permettant de définir précisément les caractéristiques du contournement du Teil, déclaré d'utilité publique en novembre 2011.

Financée par l'État et le Conseil général de l'Ardèche, cette nouvelle infrastructure routière permettra :

- **la réduction d'une part importante du trafic dans la traversée du Teil**, très urbanisée ;
- **l'amélioration de la fluidité du trafic**, pour les trafics de transit et les trafics d'échange de Montélimar et de Rochemaure vers la RN102 à l'ouest du Teil (direction Aubenas) ;
- l'apaisement de la circulation et **l'amélioration de la sécurité pour les usagers et les riverains** des itinéraires actuels dans la traversée du Teil ;
- **la réduction des nuisances** (bruit et pollution de l'air) pour ces mêmes riverains ;

le tout en prenant en compte les **enjeux environnementaux et paysagers** du site ainsi que les **impacts occasionnés aux riverains du contournement du Teil**.

Dans le cadre du programme d'études détaillées, une campagne de **sondages géotechniques** a débuté en novembre 2014 afin de disposer de données plus complètes sur les caractéristiques des sols et sous-sols du site du projet. **Pendant trois mois environ**, des engins de sondage vont intervenir sur le terrain. Des pistes spécifiques seront créées pour permettre l'accès aux secteurs les plus contraints.

Ces sondages permettront de définir les fondations des viaducs et autres ouvrages d'art, d'étudier les possibilités de réutilisation des matériaux existants, de définir les caractéristiques techniques des remblais et déblais ainsi que les méthodes de réalisation des terrassements et d'affiner la connaissance de la géologie et de l'hydrogéologie du site.

Les démarches d'**acquisitions foncières** ont également été lancées récemment.

Pour permettre la réalisation des travaux du contournement du Teil, l'État va acquérir les terrains et les maisons situés à l'emplacement de la voie future. Les premiers contacts avec les propriétaires d'ores et déjà identifiés ont été pris afin d'engager les négociations.

Par ailleurs, après obtention des résultats des sondages géotechniques, le plan définitif du projet sera élaboré et permettra de **déterminer de façon définitive les emprises du projet**. Sur cette base, une **enquête parcellaire** se déroulera en 2015. Elle aura pour but d'identifier précisément tous les propriétaires et éventuellement les locataires des biens. Une négociation sera menée avec chacun d'eux, puis la cession des biens à l'État se concrétisera soit par un acte de vente, soit par voie d'expropriation, en cas de désaccord.

Sauf aléas, les travaux devraient débuter dans le courant de l'année 2017.

Contact presse :

DREAL Rhône-Alpes
Nathalie Anastasi, chargée de communication
tél. : 04 26 28 60 53 - mel : nathalie.anastasi@developpement-durable.gouv.fr
<http://www.rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr>



Cartographie simplifiée du projet de contournement du Teuil - ©Exalta



Engin de sondages géotechniques
Crédits photo : KAENA